

AMI n° 01/CCD - PRCC/2020
Date de publication de l'avis: 11/03/2020
Convention de financement n°CDJ1088.01.N

SERVICES DE CONSULTANTS - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

PROJET D'APPUI AUX ACTEURS DJIBOUTIENS DU COMMERCE INTERNATIONAL (PRCC)

1. La République de Djibouti a reçu une subvention de l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC) et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour le recrutement d'un Cabinet de Consultant afin de réaliser une étude sur les barrières au développement de l'activité commerciale avec l'Ethiopie. La gestion de ce projet est assurée par la Chambre de Commerce de Djibouti (CCD), en sa qualité de maître d'ouvrage.
2. La présente étude s'inscrit dans le cadre des activités prévues au titre de la composante 3 et vise essentiellement à améliorer et faciliter le libre-échange entre les deux pays. Dans le cadre de la Mission, les experts du Cabinet de Consultant devront :
 - Faire un état de lieu sur les relations commerciales entre les communautés d'affaires djiboutiennes et éthiopiennes,
 - Faire un inventaire des accords commerciaux et d'investissements entre les deux pays et s'interroger sur leur degré d'application,
 - Identifier les barrières administratives, juridiques, réglementaires, physiques etc., constituant un frein pour le développement des activités commerciales et d'investissement en Ethiopie des opérateurs djiboutiens,
 - Identifier les règles de concurrence, les restrictions et licences d'importations, les réglementations sur les normes et qualités, les mesures de protectionnisme commerciales, la réglementation sur les paiements en devises, la réglementation du travail et de la fiscalité,
 - Proposer des actions précises et concrètes visant à lever ces contraintes,
 - Identifier et proposer des nouvelles niches et opportunités dans les relations commerciales avec l'Ethiopie,
 - Proposer des axes de collaboration entre les institutions représentant le secteur privé dans les deux pays,

La CCD invite les Cabinets de Consultants intéressés à manifester leur intérêt pour la mission décrite ci-dessus. A l'issue de cet AML, une liste restreinte de 6 Cabinets maximum, sera établie sur la base des candidatures reçues, à qui la CCD adressera la demande de propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Cabinets intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Le caractère similaire des références sera analysé en fonction de l'ampleur des marchés, de la nature des services réalisés (gestion de projets complexes, la coordination de projets multi composantes, le suivi des actions de communication et des indicateurs du cadre logique etc.), du domaine et de l'expertise technique (appui à la passation des marchés et maîtrise des procédures de l'AFD) ainsi que le contexte géographique (connaissance du secteur et expérience du travail avec le client). Les Cabinets devront proposer des experts disposant des profils suivants :

- **Un expert en commerce international qui assurera le rôle de chef de mission.** Diplômé en commerce international (BAC+5) ou équivalent avec une expérience professionnelle de 10 ans dans le domaine.
- **Un expert en analyse de la concurrence et en benchmarking.** Détenteur d'un Master en rapport avec l'objet de l'étude, l'expert devra à défaut justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans dans le domaine recherché

Afin de confirmer leur éligibilité à un financement de l'AFD, les candidats devront joindre à leur candidature la déclaration d'intégrité (cf. Annexe 1 aux directives de passation des marchés de l'AFD, voir lien ci-dessous) dûment signée. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la passation des marchés financés par l'AFD dans les états étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>

Le Cabinet sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les « Directives pour la passation des marchés financés par l'AFD dans les états étrangers ».

Les Cabinets de Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 17 heures (heures locales) du dimanche au jeudi. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en 3 exemplaires, dont un original et une version numérique (CD ou USB), à l'adresse ci-dessous au plus tard le **1^{er} Avril 2020** par **courrier et par email** et porter la mention « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau international pour réaliser une étude sur les barrières au développement de l'activité commerciale avec l'Ethiopie et les perspectives ou opportunités ».

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est la suivante :

Par courrier : **à l'attention de M^{me} la Secrétaire Générale de la CCD**
Chambre de Commerce de Djibouti
Place Lagarde, Boîte Postale n° 84
DJIBOUTI – République de Djibouti
Tél : +253 21 35 10 70
Courriel : ccd@ccd.dj